

Raphaël Avocats

Une équipe au service des entreprises et de leurs dirigeants

Créé il y a dix ans par Isabelle Ayache-Revah et Marion Ayadi, Raphaël Avocats poursuit un développement dynamique et s'ouvre à de nouveaux secteurs.



■ Isabelle Ayache-Revah



■ Marion Ayadi

Le secteur bancaire, l'industrie au sens large, la publicité étaient déjà des domaines de compétence pour les deux associées et les collaborateurs du cabinet. Aujourd'hui, l'équipe accompagne aussi des acteurs de l'immobilier, de l'informatique, de l'énergie ou encore du conseil, et se veut le partenaire du chef d'entreprise, de la petite PME à la filiale de grand groupe, en passant par les ETI ou même les associations. « *Le fait d'intervenir sur de nouveaux secteurs nous permet de renforcer nos compétences, les pratiques étant très différentes d'un secteur à l'autre. On ne négocie pas de la même façon dans une petite PME ou dans une filiale de groupe international* », analysent les deux associées.

Le cabinet, régulièrement classé parmi les meilleurs cabinets de droit social, assure un niveau d'expertise élevé dans tous les domaines du droit social : droit collectif (négociations, élections professionnelles, épargne salariale...), restructurations (transfert d'entreprise, PSE, plans de départs volontaires...) ainsi que toutes les questions liées aux relations individuelles de travail (rupture du contrat de travail, rémunération, expatriation etc.). Il a développé par ailleurs des compétences

spécifiques en matière de harcèlement et de discrimination, « *des sujets qui préoccupent énormément nos clients, et davantage encore depuis l'entrée en vigueur du barème d'indemnisation issu des Ordonnances Macron, qui incite les salariés à invoquer un harcèlement, une discrimination ou la violation d'une liberté fondamentale pour s'affranchir du barème* », indique Marion Ayadi.

Le cabinet conseille également les dirigeants lors des négociations de départ.

Une offre complète en droit social

Le cabinet intervient de façon équilibrée en conseil et en contentieux. L'équipe plaide très régulièrement devant toutes les juridictions de droit social et/ou de la sécurité sociale, et ce dans toute la France.

Néanmoins, le conseil s'est fortement développé ces derniers mois. « *Les entreprises ont été nombreuses à faire un premier bilan de l'application des Ordonnances Macron : si la mise en place des nouvelles instances s'avère moins ardue que ce qu'elles imaginaient, elles font le constat de ce qui fonctionne ou pas et souhaitent se saisir des nouvelles modalités de négociation offertes pour revoir certains aspects de l'organisation du travail.*

Au cœur du droit des affaires grâce à des partenariats avec d'autres cabinets.

Nous avons été associées à l'établissement de ce diagnostic et nous les avons notamment accompagnées dans des démarches de dénonciation et de renégociation d'accords collectifs, ou dans des audits pour mettre en avant d'éventuels dysfonctionnements et améliorer la mise en œuvre de certains accords », détaille Isabelle Ayache-Revah.

Des rendez-vous réguliers d'actualité et de formation

En complément de la lettre bimensuelle (Raphaël info), et des petits-déjeuners d'information, devenus des rendez-vous incontournables pour les clients, Raphaël Avocats contribue régulièrement à des publications spécialisées ou non en droit social. Le cabinet développe en outre un pôle formation, en proposant à ses clients des formations, y compris en interne.

Les associées envisagent également de développer des partenariats avec d'autres structures juridiques. Dans leur ligne de mire notamment : les cabinets n'ayant pas de département social. « *Notre objectif serait alors de proposer des prestations globales à leurs clients* », indiquent-elles.

**raphaël
avocats**
DROIT SOCIAL DE L'ENTREPRISE

CONTACT

62 rue La Boétie - 75008 Paris
Tél. +33 (0)1 53 83 08 08
contact@raphael-avocats.com
www.raphael-avocats.com
www.dixitraphael.fr